

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 8 janvier 2024

01.2024-05	INFORMATIQUE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « abonnement et prestations du logiciel OCTIME gestion des temps 75 agents » - période 2024 à 2026
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société JVS-Mairistem, sise 7 espace Raymond Aron – CS 80547 Saint Martin sur le Pré – 51013 Châlons en Champagne cedex, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour l'abonnement et les prestations du logiciel OCTIME gestion des temps 75 agents, avec la société JVS-Mairistem, sise 7 espace Raymond Aron – CS 80547 Saint Martin sur le Pré – 51013 Châlons en Champagne cedex, utilisé par le service Ressources Humaines pour la planification et le suivi de l'activité des agents annualisés, pour un montant se décomposant comme suit :

- Licence et prestations : 5 520 € HT soit 6 624 € TTC
- Hébergement et maintenance : abonnement mensuel de 350 € HT soit 420 € TTC, qui s'appliquera pour une durée de 36 mois à compter de la signature du contrat.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »